

ou de sous-entrepreneurs, des contrats d'armement. En assumant pareille responsabilité, l'industrie canadienne doit se souvenir qu'il lui faudra concurrencer l'industrie américaine sous le rapport de la compétence technique, de la livraison et des prix.

Nous devons toutefois envisager plus que les programmes immédiats afin d'élaborer des ententes efficaces pour répartir la production d'armes futures se rattachant à la défense de l'Amérique du Nord. L'objectif que nous poursuivons constamment est de coordonner les besoins, la mise au point, la production et l'obtention des moyens de défense du Canada et des États-Unis de façon à utiliser au mieux nos ressources de production respectives en vue de notre défense commune. Il sera plus facile d'atteindre cet objectif si le partage des tâches se fait à l'étape de la mise au point. On doit reconnaître en somme que l'ampleur de la participation de l'industrie canadienne à la production des armes principales sera déterminée en grande partie par la mesure dans laquelle les compétences scientifiques et techniques canadiennes pourront participer aux programmes coordonnés de mise au point.

Les deux pays ont toujours collaboré dans l'utilisation de leurs ressources communes de production de défense. Les dispositions visant le partage de la production attacheront désormais plus d'importance à la répartition continue des travaux de défense de part et d'autre de la frontière. D'avril 1951 à la fin de 1958, les commandes que le Canada a passées par contrat aux États-Unis au titre du matériel de défense ont atteint 590 millions.

Par ailleurs, durant la même période, les États-Unis ont confié au Canada des contrats relatifs à l'équipement de défense pour la somme totale de 540 millions de dollars. En 1958, le Canada a placé pour environ 55 millions de dollars de commandes aux États-Unis, mais la valeur nette des travaux est tombée à environ 10 millions de dollars, principalement par suite de la cessation des programmes de production de l'Astra et du Sparrow et de réductions apportées à quelques contrats antérieurs d'équipement aéronautique. Dans la même année les États-Unis ont confié au Canada des contrats représentant 40 millions de dollars. Ces chiffres représentent les contrats principaux seulement; ils excluent les sous-contrats confiés par les fabricants principaux intéressés. A ce sujet, il est vrai que le Canada confie par sous-contrats aux États-Unis un plus grand volume de travaux que les fabricants principaux américains ne le font à l'égard du Canada. Les chiffres de ces transactions sont nécessairement approximatifs, mais je crois qu'en

[L'hon. M. O'Hurley.]

moyenne environ 20 à 25 p. 100 des commandes canadiennes relatives à la production d'équipement aéronautique et électronique font l'objet de sous-contrats adjugés aux États-Unis. C'est dans le domaine des sous-contrats adjugés aux États-Unis qu'on peut tirer le plus grand parti des arrangements relatifs au partage de la production conclus avec les États-Unis.

L'un des plus importants contrats confiés au Canada par les États-Unis a été l'achat d'avions CF-100 à livrer à la Belgique aux termes du programme d'assistance commune. Les États-Unis ont acheté cinq avions Cariboo, à des fins d'expertise, et ils continuent d'acheter des appareils Beaver et Otter qui servent à des fins générales. Des contrats permanents sont également intervenus pour la fabrication de pièces de rechange pour les moteurs R-1340 et les avions F-86, et pour l'entretien des stations de radar de la ligne Pinetree, financée par les États-Unis. D'autres achats comprennent des radomes pour les installations de radar et les articles de renfort pour la ligne d'alerte préliminaire par radar. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'un contrat confié récemment au Canada par les États-Unis, d'un montant de 6.5 millions de dollars, pour des postes de radar qui doivent être installés dans les stations de radar de la ligne Pinetree financée par les États-Unis.

Comme je l'ai déjà fait remarquer, il faudra du temps et des efforts soutenus de la part du gouvernement et de l'industrie canadienne avant que nous obtenions une part un peu importante aux termes du régime établi récemment pour le partage de la production. Je suis heureux de souligner que, grâce à ce partage de la production, une société canadienne a été choisie pour fabriquer les ailes et les ailerons du projectile Bomarc. Ce contrat est présentement évalué à 1.7 millions de dollars. Des ingénieurs canadiens travaillent également à la réalisation du Bomarc pour le principal entrepreneur américain ou en vertu de sous-contrats. De plus, certains autres contrats pour de l'équipement électronique ont été confiés à des entreprises canadiennes.

Nous espérons qu'avec le temps d'autres commandes seront placées au Canada.

Ainsi que le premier ministre l'a fait remarquer précédemment, la défense de l'Amérique du Nord est devenue une charge commune du Canada et des États-Unis, et les connaissances et ressources des deux pays doivent être mises à contribution de la façon la plus efficace du point de vue économique.

M. G. J. McIlraith (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, la Chambre saura gré au ministre d'avoir fait une déclaration sur la